E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi. RD Congo. Rwanda

SITUATION DES ACTIVITES MAJEURES DU PROJET RUZIZI III DU MOIS DE JUIN 2026

17 Juillet 2026

Table des matières **Page**

1. Feuille de route....1
2. Financements du Projet....1
3. Coûts de développement autorisés....2
4. Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III (IAC/EPC)....3
5. Projet d'Avenant n° 5....4
6. Levée du Cas de Force Majeure....4
7. Processus d'agrément de REL comme entreprise communautaire....4
8. Acquisition des terres....4
9. Infrastructures associées....5
10. Panels d'Experts indépendants....6

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
1	**Feuille de route**	Conformément aux recommandations de la réunion de Nairobi du 23 au 27 février 2026, REL a partagé, en date du 06/03/2026, la nouvelle Feuille de route qui fixe la nouvelle date de clôture financière au 31 décembre 2026. Cependant, étant donné que certains Bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale et la BEI, ont déjà indiqué que les délais prévus pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration, en vue de l'approbation de leurs financements respectifs, ne concordent pas avec ceux figurant dans cette Feuille de route, REL devra proposer une nouvelle Feuille de route tenant compte des délais exprimés par les Bailleurs de fonds.	Le chemin critique vers la Clôture Financière est : i. La finalisation et la signature des accords de financements du Projet ; ii. La mise à disposition, par la BAD, du financement pour les expropriations.
2	**Financements du Projet**	• Les Accords de financements de base sont en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds. • Les Accords de coordination et de subordination sont en phase de finalisation par les Conseils respectifs	

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
		de la Partie publique et de la Partie privée. • Le projet des Accords de Rétrocession des financements concessionnels, à la Société de Projet REL par les Etats contractants, rédigé par les Conseils de la Partie publique est déjà disponible. Cependant, sa finalisation est tributaire des informations à tirer dans les Accords de financements concessionnels en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds.	
3	**Coûts de développement autorisés**	• La clôture financière n'ayant pas pu intervenir le 30 septembre 2025, comme prévu par l'Avenant n°3 aux Accords de Projet, REL et ses Sponsors ont sollicité une nouvelle augmentation du plafond des Coûts de développement autorisés, d'un montant de 10 540 693 USD, portant ainsi le nouveau plafond de 28 696 852,57 USD à 39 237 545,57 USD. • Le 15 avril 2026, l'EGL a adressé aux Sponsors de REL une correspondance	Le Conseil d'Administration de la BEI a approuvé une subvention d'investissement additionnel d'un montant de 5M€, en faveur de REL, en vue de la couverture d'une partie des coûts de développement. Ce montant sera converti, à la clôture financière, en participation au capital social pour le Burundi et pour le Rwanda.

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
		portant notamment sur l'acceptation, par les Etats contractants, d'un relèvement du plafond des coûts de développement autorisés, pour un montant additionnel de 10 540 693 Dollars américains. • Le 11 mai 2026, EGL a reçu, de REL, un projet d'Avenant (projet d'Avenant n°6) conséquent à cette augmentation. • L'EGL, appuyée par ses Conseils, a finalisé l'analyse de ce projet d' Avenant n° 6 dont la signature devra intervenir au même moment que celle du projet d'Avenant n° 5.	
4	**Recrutement de l'entreprise EPC**	Les réunions de négociations du contrat EPC qui ont débuté le 23 mars 2026 au Caire en Egypte se sont poursuivies à Rome, du 16 au 17 Avril 2026, puis au Caire du 14 au 15 Mai 2026. La Partie publique y a été représentée par le Groupement Fichtner-ISL-Nodalis,	Selon la Feuille de route actuelle, la signature du contrat EPC est prévue au cours du mois de juillet 2026.

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
		Ingénieur–Conseil des Etats contractants, des Acheteurs et de l'EGL.	
5	**Projet d'Avenant n° 5**	La rédaction du projet du projet Avenant n° 5 et des autres projets d' Avenants y afférents étant presque finalisée, il reste aux Parties de se convenir sur la date de sa finalisation effective avant leur envoi aux Etats pour signature.	
6	**Levée du Cas de Force Majeure**	REL a envoyé à l'EGL, en date du 22 septembre 2025, une Lettre de Confort par laquelle elle affirme que ni elle, ni ses Sponsors ne comptent se désengager du Projet, nonobstant le Cas de Force Majeure persistant.	Le cas de Force Majeure n'a été invoqué qu'en raison de la difficulté de réévaluer les terres sur la rive congolaise. Or, aujourd'hui, la réévaluation des terres sur cette rive a été finalisée. Par conséquent, son maintien n'a plus de raison d'être.
7	**Processus d'agrément de REL comme Entreprise Communautaire**	• Le Burundi et le Rwanda ont déjà donné un avis favorable. • Le Document est en passe de signature par Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC.	

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
8	**Acquisition des terres**	• La réévaluation des terres et droits fonciers sur les deux rives a été finalisée. • Le Rapport d'évaluation sur la rive gauche a été transmis à la BAD pour mise à disposition des fonds d'expropriations. • REL a déjà transmis à EGL le Rapport de réévaluation des terres sur la rive droite pour permettre à celui-ci d'organiser dans les meilleurs délais la réunion des membres de l'Unité Commune Mise en Œuvre (UCMO) pour analyser et valider le budget consolidé du PAR sur la rive congolaise. • La date buttoir sur la rive gauche a été arrêtée au 08 Juin 2026 et le paiement des frais des indemnisations doit être achevé au plus tard le 05 Octobre 2026. Il est prévu que cette activité soit également achevée avant la fin de l'année 2026 sur la rive congolaise.	• La procédure interne de mise à disposition, par la BAD, des fonds dédiés aux expropriations est en cours d'instruction en interne après la requête de financement adressée à la BAD par le Rwanda. • Le coût total pour la mise en œuvre du PAR est estimé à 21 192 600 USD.

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
9	**Infrastructures associées**	• Les trois candidats en lice pour la révision des Etudes, la Passation des Marchés EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux dans le cadre du Projet de construction du Poste 220 kV de Kamanyola et de la Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda, y compris le Poste de Buhandahanda, ont remis leurs Propositions techniques et financières en date du 26 Mai 2026. • L'évaluation des Propositions techniques a été finalisée par l'Agent de Soumission et l'Equipe de l'EGL. • Le Rapport d'évaluation technique a été soumis par l'EGL à la KFW, le 10 Juillet 2026, pour avis de non-objection.	
10	**Panels d'Experts Indépendants**	• Le processus de recrutement des Experts du Panel pour la Sécurité du Barrage a été finalisé, de même que celui du Panel pour la Conformité environnementale et sociale. • Les ordres de service pour le démarrage des premières activités de	

N°	Sujet	Situation actuelle	Observations
		la tranche ferme, laquelle prendra fin à la clôture financière ; ont été émis par l'EGL aux quatre Experts dont les contrats ont été récemment signés. Il s'agit notamment de l'Expert Géotechnicien, membre du Panel pour la sécurité du barrage et des trois Experts membres du Panel pour la conformité environnementale et sociale de la Centrale Ruzizi III. • Les rapports individuels remis par ces Experts sont en cours d'évaluation par l'EGL.	

Fait à Bujumbura, le 17 / 07 / 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

17/07/2026